

## Procès verbal de la réunion de Conseil Municipal du 310 juin 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 10 juin 2022 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Madame Moulia est représentée par Madame Davaillaud  
Monsieur Royer est représenté par Monsieur Lerat  
Madame Maronneau est représentée par Monsieur Bernard  
Madame Prot représentée par Madame Blanchet  
Monsieur Fournier est représenté par Monsieur Hervo

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Bernard Lerat assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 31 mars 2022 est lu et approuvé à 9 voix pour et une abstention.

Monsieur Lerat apporte une précision au précédent compte-rendu, la subvention FAR obtenu par la commune est en fait de 16 800 €.

### **1) Point sur la maison de santé**

Les fondations sont coulées, l'escalier qui permet la descente sera coulé en fin de semaine ainsi que le plancher. Contrairement au Marché initial la maison de santé sera construite en parpaings isolants remplaçant la brique. Monsieur Brémaud a réceptionné la charpente et attend que le gros œuvre soit fini pour la monter. Dans le marché public il est prévu une clause de révision des prix mais le marché n'est pas impacté par la hausse des matériaux. Les réunions de chantiers sont prévues tous les vendredis à 10h.

Il faut prévoir une correction des honoraires de l'architecte qui étaient calculés sur le % des travaux.

### **2) Travaux de voirie**

Trottoirs Place du Champ de Foire : l'enrobé sur les trottoirs sera réalisé en juillet par l'entreprise, il faut avant terminer les travaux prévus (réfection branchement assainissement, création passage personnes à mobilité réduite). Les travaux à réaliser sont ceux programmés par la commission de voirie. Il est demandé de faire un courrier au restaurant situé au bout de la place pour qu'il enlève ses poteaux.

Réfection Voirie La Liècherie et Rue du Collège : les travaux se feront en enrobé . Le devis étant basée sur une superficie, Monsieur Charret suggère de demander à l'entreprise les bons d'enrobé afin de vérifier la quantité facturée et quantité utilisée.

Monsieur Le Maire indique qu'il faudra que la commission voirie se réunisse pour décider des réparations bouche-trou à faire sur les voies communales.

### **3) subventions aux associations**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivant le tableau ci-dessous.

Dénomination Association	Montant versé
Ass d'Education Populaire	700,00 €
Ass sportive du collège	500,00 €

Badtournon 36	100,00 €
Club des seniors des 2 tournon	400,00 €
Comité de jumelage Barzargo-Tournon	300,00 €
Judo Club Tournon	800,00 €
Les Cerfs Volants	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €
Sports Loisirs et culture Boules	600,00 €
Tounon nautique	600,00 €
Tournon Football Club	600,00 €
Association Gymnastique Twirling Bâton	600,00 €
PAO Boxing Club	600,00 €
Tournon rando	100,00 €
MCB 36 MODELISME CLUB BRENNOU 36	500,00 €
Tournon Aeromodelisme	500,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	100,00 €
Comité des Fêtes	600,00 €
Les Archangels	100,00 €

Concernant la subvention pour le foyer socio-éducatif du Collège il est demandé de faire un courrier afin que l'association fasse un retour à la commune concernant l'utilisation de la subvention et la participation du FSE vis à vis des actions vers les enfants.

Concernant la subvention versée au Comité des fêtes : il s'agit d'une subvention permettant au comité des fêtes de percevoir ce même montant par le département et ainsi de reconduire le feu d'artifice pour le marché de Noël.

#### **4) Délibération validation sentier de grande randonnée GR 100**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du projet :

- accepte le tracé figurant sur la carte annexée
  - s'engage à assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre
- autorise la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

#### **5) Achat Columbarium**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis du groupe Granimond d'un montant de 6 764,00 € HT pour l'acquisition de 2 columbariums de 10 familles chacun. Au cimetière de Tournon Saint Martin il reste actuellement 3 cases de disponible. A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ces aménagements.

#### **6) Adhésion de la commune d'Eguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre**

Par délibération du 31 janvier 2022, la Commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.

Par délibération du 18 Mars 2022, le Comité du Syndicat a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de

cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes). Monsieur Le Maire propose de se prononcer favorablement à cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre et approuve les statuts du Syndicat mis à jour en conséquence.

### **7) Feu d'artifice**

Monsieur le Maire indique que le feu reste au même coût que les années passées soit 4 550 € dont 1500 € pris en charge par la commune de Tournon Saint Pierre.

Concernant les jeux du 14 juillet il est suggéré de faire passer des mots aux écoles pour distribution aux enfants. Ces jeux se dérouleront sur l'aire de jeux en face du moulin. Il faut aussi prévoir pour la retraite aux flambeaux.

Monsieur Charret suggère pour la sécurité des personnes qui se mettent sur le pont de demander au département de dévier la circulation le temps du feu.

### **8) Questions diverses**

- loi 3DS : Monsieur Le Maire indique que la loi 3DS va modifier la réglementation concernant la publicité des actes des communes. Etant une commune de moins 3500 habitants, le conseil municipal peut avant le 1<sup>er</sup> juillet délibérer pour choisir son mode de publicité. Monsieur Le Maire demande au Conseil de retenir le choix de l'affichage. A l'unanimité le Conseil Municipal confirme ce choix.

- Elections : cf. tableaux des permanences ci-joint

- Visite Préfet : Monsieur Le Préfet viendra sur la commune le jeudi 7 juillet. Lors de cette rencontre seront évoqués les dossiers de la maison de santé, de réfection du seuil et une visite de l'entreprise Imerys est prévue.

- « Prenez l'Air » : comme chaque la communauté de communes organise sa manifestation Monsieur Le Maire rappelle que pour organiser une brocante – vide greniers il est nécessaire d'avoir une autorisation du Maire et déplore que les exposants qui se sont mis au cinéma n'aient pas demandé un stand sur la brocante pour avoir une meilleure visibilité et surtout l'autorisation.

- Monsieur Guenand demande si la commune pourra stocker les poubelles qui vont être prochainement livrées. Monsieur Hervo et Monsieur Lerat répondent que le stockage sera possible mais à l'extérieur.

- Monsieur Charret informe que dans le programme départemental de réfection de voirie la route du Blanc est prévue. Monsieur Le Maire lui demande s'il est prévu de refaire la route de Martizay qui est en agglomération. Monsieur Charret répond qu'il ne l'a pas vu dans les prévisions.

- Monsieur Le Maire indique que le cirque a remercié la commune pour la mise à disposition du terrain. Mme Blanchet indique que les enfants étaient contents.

Séance levée à 23 H 00

Fait à Tournon Saint Martin le 13 juin 2022



